



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le : 27/04/2018

Transmise au contrôle de légalité le : 07 MAI 2018

ID Télétransmission : 083-218301372-20180427-lmc139764-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/05/18

DÉLIBÉRATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2018

N° 2018/91/S

Objet : Tarification de la restauration scolaire et des accueils périscolaires
Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

Monsieur Hubert FALCO – Maire – PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Yann TAINGUY, Monsieur Jean-Guy DI GIORGIO, Monsieur Michel BONNUS, Monsieur Jean-Marie CHARRIEZ, Monsieur Michel LANDOLFINI, Madame Florence FEUNTEUN, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Josée MASSI, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Laurent JEROME, Madame Martine BERARD, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Jérôme NAVARRO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Sophie VERDERY, Madame Christine PAGANI-BEZY, Monsieur Mohamed MAHALI

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Colette GLUCK, Monsieur Michel CAMELI, Madame Jacqueline MARTIN-LOMBARD, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Guy LE BERRE, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Danielle PICCONI, Monsieur Serge PUGET, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Albert TANGUY, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Yann GUILHEM, Madame Karima MATHLOUTHI, Madame Amandine FUMEX, Madame Vanessa GERBY-GESELLIN, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Monsieur Stanislas LE DU, Monsieur Stéphane LAGAYE, Madame Danièle LE GAC, Monsieur Jean-Yves WAQUET, Monsieur Marc DESGORCES, Madame Laure LAVALETTE, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Hervé TOULZAC, Monsieur Guy REBEC, Madame Viviane DRIQUEZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Michel LANDOLFINI, Monsieur Jean-Claude AVERSO donne pouvoir à Madame Colette GLUCK, Madame Ghislaine RUVIRA donne pouvoir à Madame Jacqueline MARTIN-LOMBARD, Madame Elisabeth BILLET-JAUBERT donne pouvoir à Madame Danielle PICCONI, Madame Elodie ESCANDE donne pouvoir à Monsieur Stanislas LE DU, Madame Sonia BENDAHBI donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Sophie LEBEDEL-EYRIES donne pouvoir à Madame Viviane DRIQUEZ

La Ville de Toulon propose aux familles des activités périscolaires permettant aux parents de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale, et aux enfants de mieux vivre leur journée. Ces activités se déroulent sur le temps de la restauration scolaire, organisée de 11h30 à 13h30, mais aussi durant les accueils périscolaires, ouverts de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h.

Ces différents temps font l'objet d'activités organisées en fonction de l'âge et des besoins des enfants, par des adultes qualifiés (animateurs, enseignants, ATSEM...). En élémentaire, l'accueil du soir comprend des activités ludiques, éducatives, et d'accompagnement à la scolarité.

La direction de ces accueils est assurée le plus souvent par le directeur de l'école, favorisant ainsi la cohérence et la continuité entre les apprentissages scolaires et les activités périscolaires, au bénéfice des élèves, et de la relation entretenue avec les parents.

L'ensemble de ce dispositif est régi par la réglementation relative aux ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement), sous l'égide de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Depuis 2011, il concrétise un important travail mené pour harmoniser les pratiques autour de la journée de l'enfant, redéfinir le contenu et le déroulement de ces temps particuliers, charnières entre l'école et la famille.

Pour la rentrée scolaire 2018/2019, il convient de réviser les tarifs des services comme suit (+2%) :

- Restauration scolaire :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS 2017/2018	TARIFS 2018/2019
Gratuité à titre exceptionnel et temporaire pour les familles particulièrement démunies		
QF < 430 €	1,07 €	1,09 €
431 € ≤ QF ≤ 500 €	2,52 €	2,57 €
QF > 501 €	3,78 €	3,86 €
Adultes, enseignants et personnels de service	5,50 €	5,61 €

Pour les enfants relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour allergie alimentaire avec obligation de consommer un panier-repas fourni par les parents, le tarif correspondra à 50% du tarif applicable à la famille. Il s'agit là de prendre en compte les coûts de fonctionnement et d'encadrement engagés par la Ville.

- Accueils périscolaires :

- 2,06 € pour les enfants scolarisés en maternelle fréquentant l'accueil du matin et/ou du soir (au lieu de 2,02 €).

- 1 € pour les enfants scolarisés en élémentaire, fréquentant l'accueil du matin. Pour l'accueil du soir, un tarif est instauré selon les modalités suivantes :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 2018/2019
QF ≤ 500 €	0,50 €
QF > 501 €	1 €

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 avril 2018,

Ouï l'exposé de Monsieur Jean-Marie CHARRIEZ, 7ème Adjoint au Maire, adjoint délégué : EDUCATION

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance – Famille – Education du 9 avril 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel – Administration Générale – Cimetières du 13 avril 2018,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

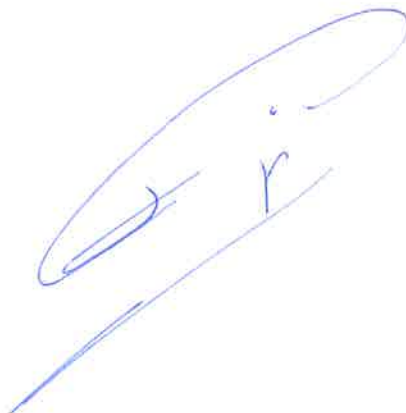
- d'adopter l'exposé qui précède,
- de dire que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1er septembre 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Hubert FALCO, Maire

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon
Ancien Ministre



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Tarification de la restauration scolaire et des accueils périscolaires

Date de transmission de l'acte : 07/05/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 07/05/2018

Numéro de l'acte : lmc139764 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20180427-lmc139764-DE

Date de décision : 27/04/2018

Acte transmis par : Anne RODRIGUEZ

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. Enseignement